

AVIS DE DÉSIGNATION – PARENTS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

MEMBRE PARENT D'UN ÉLÈVE

Conformément à l'annexe I de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, avis est donné à chaque membre du comité de parents pour la désignation de cinq membres parents d'un élève, au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries.

*Peut se porter candidat pour représenter un district **tout membre du comité de parents** siégeant au conseil d'établissement d'une école située dans ce district et possédant les compétences et le profil recherché, les qualités et les conditions requises.*

Le comité de parents doit désigner les membres parents d'un élève qui siégeront au conseil d'administration pour chacun des districts du centre de services scolaire, au plus tard le 6 octobre 2020. Voici les 5 districts en fonction du découpage effectué par la direction générale, le 9 mars 2020, à la suite de la consultation du Comité de parents.

- ❖ **Mandat district -1** : (Arc-en-Ciel, Boisé, Cap-Soleil, Escalade, Harfang-des-Neiges, Montagnac, Passerelle, Sommet)
- ❖ **Mandat district-2** : (Bourg-Royal-et-du-Châtelet, Chabot et de l'Oasis, Constellations, Escalade et du Plateau, Fourmilière, Guillaume-Mathieu, Polyvalente de Charlesbourg, des Sentiers)
- ❖ **Mandat district-3** : (Deux-Moulins, Envol, Freinet de Québec, Harmonie, Joseph-Paquin, Marie-Renouard, Pléiade, Quatre-Vents, Samuel-De Champlain)
- ❖ **Mandat district-4** : (Cimes, Farandole, Primerose, Ribambelle, Saint-Michel, Seigneurie, Sous-Bois, Trivent, Académie Sainte-Marie)
- ❖ **Mandat district-5** : (Beausoleil-et-du-Parc, Beaux-Prés et de la Pionnière, Boischatel, Caps-des-Neiges, Châtelaine et de la Place-de-l'Éveil, Courvilloise, Île-D'Orléans, Petit-Prince, Mont-Sainte-Anne)

MANDATS OUVERTS AUX CANDIDATURES : 3 mandats de trois ans, deux mandats de deux ans, entrée en fonction le 15 octobre 2020. La répartition de la durée des mandats aura lieu lors de la séance du conseil d'administration.

COMPÉTENCES ET PROFILS RECHERCHÉS

- ❖ Vouloir mettre à profit ses compétences et son expertise pour le déploiement d'une offre de service adaptée aux besoins de la clientèle étudiante;
- ❖ Faire preuve de créativité et de leadership pour agir dans le meilleur intérêt du centre de services scolaire et dans l'évolution de l'organisation;
- ❖ Faire preuve d'engagement envers la mission et la vision et incarner les valeurs organisationnelles;
- ❖ Disponibilité à siéger aux séances du conseil d'administration et de ses comités de travail (environ 8 rencontres par année) qui se tiendront de 17 h à 19 h 30 et s'assurer d'une préparation par la lecture des documents avant la rencontre;
- ❖ Bonnes capacités à entrer en relation et à travailler en complémentarité avec les administrateurs et la direction générale;
- ❖ Habiletés de communication qui favorisent le dialogue ouvert et constructif;
- ❖ Sens politique, repérer, comprendre et prendre en considération les enjeux organisationnels;
- ❖ Capacité à utiliser les technologies de l'information et de la communication puisque les séances seront sans papier;
- ❖ Sens éthique.

RESPONSABILITÉS (176.1)

Les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire exercent leurs fonctions et pouvoirs en respectant les rôles et les responsabilités de chacun et **dans une perspective d'amélioration des services éducatifs prévus par la loi et par les régimes pédagogiques** établis par le gouvernement. À cette fin, ils ont notamment pour rôle :

1. De s'assurer qu'un **soutien adéquat soit apporté aux écoles et aux centres**;
2. De veiller à la **pertinence et à la qualité des services éducatifs** offerts par le centre de services scolaire;
3. De s'assurer de la **gestion efficace et efficiente des ressources** humaines, matérielles et financières dont dispose le centre de services scolaire;
4. **D'exécuter tout mandat que leur confie le conseil d'administration** du centre de services scolaire sur la proposition du président, visant à informer les membres de ce conseil sur toute question particulière.

CONDITIONS ET QUALITÉS REQUISES

- ❖ Détenir le profil recherché;
- ❖ Être membre du comité de parents;
- ❖ Avoir 18 ans accomplis;
- ❖ Être citoyen canadien;
- ❖ Être domicilié sur le territoire du centre de services scolaire et, depuis au moins 6 mois au Québec;
- ❖ Ne pas être en curatelle
- ❖ Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la Loi sur la consultation populaire (chapitre C-64.1), de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2) ou de la Loi électorale (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années.
- ❖ Engagement à participer à un programme d'intégration et d'initiation à la fonction d'administrateur (Formation élaborée par le ministère à l'intention des membres des conseils d'administration d'une durée de 20 heures, de même qu'une rencontre de travail animée par le Centre de services scolaire).

SONT INÉLIGIBLES

- ❖ Un membre du conseil d'une municipalité;
- ❖ Un membre du personnel du centre de services scolaire;
- ❖ Un membre de l'Assemblée nationale;
- ❖ Un membre du Parlement du Canada;
- ❖ Un juge d'un tribunal judiciaire;
- ❖ Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- ❖ Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- ❖ Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- ❖ Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste;
- ❖ Toute personne qui occupe un poste au sein d'un conseil, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;
- ❖ Toute personne qui, à la suite d'un jugement passé en force de chose jugée, est inhabile en vertu de l'article 176 de la Loi sur l'instruction publique.

Prendre note que la présidence et la vice-présidence du conseil d'administration sont élues parmi les membres parents du conseil d'administration.

PROCESSUS D'ÉLECTIONS

Le processus d'élections est sous la responsabilité du comité de parents selon les règles de régie interne qu'il aura définies et fait connaître.

La date de désignation est prévue sous forme d'une rencontre qui doit se tenir au plus tard le 6 octobre 2020.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, veuillez vous adresser au Secrétariat général à l'adresse courriel suivante : secgen@csdps.qc.ca.

- Veuillez prendre note que le membre du conseil d'administration est couvert par une assurance responsabilité civile des administrateurs, selon les conditions qui y sont prévues.
- Des documents seront à signer notamment « Engagement de confidentialité et de dénonciation d'intérêts ».

NOTRE TERRITOIRE

Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries comprend les arrondissements de Beauport et de Charlesbourg et une partie de l'arrondissement de la Haute-Sainte-Charles (Lac-Saint-Charles) de la ville de Québec ainsi que les municipalités des municipalités régionales de comté (MRC) de la Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans. À ce territoire s'ajoutent certaines municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier (Lac-Beauport, cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, Sainte-Brigitte-de-Laval, Lac-Delage).

Martine Chouinard
Secrétaire générale
1^{er} septembre 2020